



COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2021-07



Un nouveau marché

Le marché des III Maillets se tient le mercredi de 9h à 12h à Mailly-Maillet

Avis de taxe foncière :



A partir de 2021, les communes perçoivent la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) venue compenser leurs pertes de ressources liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'Etat a en effet transféré aux communes l'ancien taux départemental de TFPB qui s'ajoute désormais à leur taux habituel de TFPB ; Pour la commune de Sailly-au-Bois qui n'a

pas augmenté le taux des taxes cette année, cela donne 18,70% + 22,26 % soit 40,96%. Ce transfert est neutre pour les contribuables. Vous aurez donc sur votre feuille de taxe foncière un taux plus élevé de TFPB pour la commune mais une colonne en moins, celle du département. L'Association des Maires de France a demandé au gouvernement de différencier, sur chaque avis d'imposition de taxe foncière, le taux communal de celui qui relevait jusqu'alors des départements.

Taxe à l'hectare :



Afin d'entretenir tous les chemins communaux qui sont en très mauvais état, les principaux cultivateurs ont émis le souhait d'instaurer une taxe à l'hectare, un peu à l'image de la taxe de remembrement qui existait auparavant et qui a été supprimée depuis plus de 20 ans. C'est chose faite depuis cette année. Cette taxe a été fixée à 10€ l'ha et tous

les propriétaires de terres recevront bientôt un avis de paiement en fonction du nombre d'hectares qu'ils possèdent. La somme ainsi recouvrée par la commune servira uniquement à l'entretien et à la réparation des chemins communaux tout en sachant que la commune ne pourra pas tous les faire la même année.



Echardonnage , rappel : Selon un arrêté du 11 juin 2001, la Préfecture du Pas-de-Calais rappelle que la destruction des chardons des champs est obligatoire sur l'ensemble des terrains du Pas-de-Calais clos ou non. Elle doit être effectuée chaque année au printemps et en été et terminée avant la floraison des chardons.



Vaccination contre la COVID-19 :

La Préfecture rappelle que se vacciner, c'est se protéger, et protéger les autres. Le corps apprend à se défendre contre la COVID-19. Les vaccins sont gratuits pour tous et très efficaces pour se protéger des formes graves et mortelles de la maladie. Si vous ne l'êtes pas encore et que vous avez plus de 12 ans, faites-vous vacciner. Un

vaccino-car sera à Mailly-Maillet, cour de la mairie, le 26 juillet de 10 h à 12h30.

Dégradations et incivilités :

Je voulais porter à votre connaissance le coût des dégradations constatées :

La plaque du terrain de jeux : 107,54 €, le tilleul si on en remet un de la même taille : 536,40€

Ces dépenses ne sont pas prises en charge par l'assurance et donc entièrement à la charge de la Commune et par conséquent de vous tous.

RESPECTONS LES INSTALLATIONS DE LA COMMUNE

Départ de la directrice de l'école :

Mme Thuillier, la directrice de notre RPI nous quitte à la rentrée prochaine pour prendre ses fonctions à Wailly. Comme il était impossible d'organiser une petite cérémonie de départ en cette période de crise sanitaire, les maires de Bayencourt, Souastre et Sailly ont tenu à lui offrir un cadeau et des fleurs le mardi 6 juillet.

Travaux :

-les travaux de réfection de la toiture de la nef de l'église sont maintenant terminés 77458,16€ HT subventionnés à 80%

-les potelets ont été installés Rue Haute et le morceau de trottoir refait

-la réfection de la Rue du Calvaire est terminée : 72890€ HT subventions : environ 50% pour l'instant, nous aurons peut-être celle de l'Etat dans le cadre du plan de relance

-les 4 bouches d'égout détériorées ont toutes été refaites : 3210€

-avant la fin du mois de juillet, des travaux vont avoir lieu au cimetière : enlèvement des cailloux dans les allées pour ensuite les engazonner.

- un programme de reprofilage de rives sur la D27 (entre Sailly et Hébuterne) est prévu entre le 21 et le 30 juillet et la circulation y sera interdite pendant la durée des travaux. Une déviation sera mise en place par Foncquevillers pour se rendre à Hébuterne

Proposition d'aides à la personne : les enfants de Mr Glorian (ils habitent en face du château d'eau) se proposent pour venir en aide bénévolement. Ils pourraient rendre visite à toute personne qui se sent seule, aider pour promener les animaux de compagnie pendant les vacances ou lors d'un séjour à l'hôpital par exemple, rendre service aux personnes âgées ou en situation de handicap, et bien d'autres petits services. Si vous êtes intéressés, dans un premier temps, prévenez la mairie qui les contactera.

Le maire, Georgette Mikolajczak

Tel : 03 21 24 81 38

mairie-saillyaubois62@orange.fr

IPNS